

NUFARM

MCPA ACIDE TECHNIQUE

Solide

POUR USAGE DANS LA FABRICATION SEULEMENT

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS

GARANTIE : MCPA . . . 97,5 % e.a.

No D'HOMOLOGATION 19034 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT POISON

DANGER - CORROSIF POUR LES YEUX

CONTENU NET : (25 Kg à vrac Kg)

Nufarm Agriculture Inc.
5101, 333 - 96th Ave NE
Calgary, Alberta T3K 0S3
1-800-868-5444

NUMÉRO D'URGENCE 24 HEURES PAR JOUR 1-800-424-9300

MODE D'EMPLOI : Pour usage seulement dans la fabrication d'un antiparasitaire homologué en vertu de la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

PRÉCAUTIONS : EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. Nocif en cas d'ingestion. Peut irriter la peau et les yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Lors de la manipulation, porter des lunettes de sécurité et des gants. Après la manipulation, se laver à fond les mains et la peau exposée à l'air.

PREMIERS SOINS :

En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation, déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation, lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Les concentrations élevées de MCPA peuvent causer une irritation grave des yeux. Les symptômes d'une surexposition au MCPA peuvent comprendre des troubles d'élocution, des secousses et des spasmes musculaires, un écoulement salivaire, de l'hypotension artérielle et l'inconscience. Traiter selon les symptômes.

ÉLIMINATION : Les fabricants canadiens qui utilisent ce produit doivent éliminer la matière active et son contenant conformément aux exigences municipales ou provinciales.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS :

Éloigner les curieux. Ne pas fumer, boire ou manger pendant le nettoyage. Porter l'équipement de protection (respirateur, combinaison, bottes de caoutchouc et gants de protection). Imbiber le liquide renversé sur le sol avec de la paille de bois ou un autre matériel absorbant et pelleter le tout dans un baril. Déposer les emballages brisés dans le baril, le sceller et le porter dans un site

d'élimination des déchets approuvé. Laver l'endroit du déversement avec de l'eau et essorer la vadrouille dans un baril qui sera porté à un site d'élimination des déchets approuvé. Enlever et laver tous les vêtements et l'équipement de protection. Prendre une douche et se laver à fond à l'eau et au savon seulement après avoir bien lavé le plancher.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

ENTREPOSAGE : Conserver dans le contenant original durant l'entreposage.

Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, bien aéré, loin des semences, des aliments pour animaux, des engrais ou autres pesticides. Garder loin du feu, d'une flamme nue ou de toute autre source de chaleur.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.